



A la fin periode d'essai CDI signe t'on un contrat définitif?

Par **shinouille**, le **12/11/2009** à **23:11**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir, concernant un CDI, si à la fin de la période d'essai, on signe un contrat définitif, ou tout autre document?

Je suis arrivée à la fin de mon premier mois d'essai et mon employeur ne m'a rien dit, ni qu'il souhaitais renouveler la période d'essai d'un mois, ni que le CDI est confirmé, que dois je penser? Si l'employeur souhaite renouveler la période d'essai, fait il signer un document de prolongement au salarié?

Merci pour votre aide.

Céline

Par **loe**, le **14/11/2009** à **18:57**

Bonjour,

Si à la fin de la période d'essai l'employeur ne met pas fin au contrat ou ne vous demande pas votre accord pour renouveler ladite période d'essai, vous êtes réputée être en CDI.